

Règlement du Challenge Inter-Entreprises 93

Par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93)



En bref

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis organise dès novembre 2021 la première édition du Challenge Inter-Entreprises 93 (CIT 93). Cette rencontre consiste à rassembler et faire s'affronter des entreprises du département, par équipe de 4 participants, autour de défis sportifs digitaux tout au long de l'année, puis de se rencontrer en présentiel lors d'un tournoi final en extérieur.

Pourquoi inscrire une ou plusieurs équipes de votre entreprise au CIT 93 ?

- ** Lutter contre la sédentarité au travail et inciter vos collaborateurs à l'activité physique. Ils seront plus détendus et disposés à travailler efficacement. A moyen et long terme cela représente moins d'absentéisme et de frais de santé.
- ** Créer des liens au sein de vos équipes, et ainsi améliorer la communication interne et diminuer les conflits.
- ** Développer son réseau, tant avec les collaborateurs des autres entreprises qu'avec les Comités Départementaux Sportifs du département.
- ** Faire découvrir de nouveaux sports à vos collaborateurs.

L'inscription et la participation au CIT 93 engagent les membres des équipes à accepter et respecter le règlement ci-dessous.

Inscriptions

Le Challenge Inter-Entreprises 93 est ouvert à toutes les entreprises localisées en Seine-Saint-Denis, sans conditions de taille ou de chiffre d'affaires. Les inscriptions se font via un lien Google Form, disponible ci-dessous :

<https://forms.gle/BiCznzNNsMTBPvK69>

- * La date limite d'inscription est le **vendredi 22 octobre 2021 à 23h59**.
- * Le coût de participation s'élève à **80 euros par équipe**. Le paiement se fait par virement sur le RIB du CDOS. Il vous sera envoyé par mail après que vous aurez eu complété le formulaire d'inscription.
- * Les équipes formées devront être parfaitement mixtes : **2 hommes et 2 femmes**.
- * Une entreprise pourra présenter au maximum 4 équipes (soit 16 personnes). **Les 20 premières équipes** à remplir leur dossier dans leur intégralité (formulaire d'inscription + virement bancaire) seront admises.

Droits à l'image et RGPD

* Dans le cadre du Challenge Inter-Entreprises 93 du CDOS 93, tous les participants s'engagent à l'inscription à autoriser l'organisateur ainsi que les partenaires de cet événement à utiliser, reproduire, ou exploiter les images (photographies, vidéos), voix, ou autres représentations de ce Challenge pour toute communication.

* L'organisateur s'engage à respecter les normes RGPD en vigueur et ne conserver les données personnelles des participants inscrites sur le formulaire en ligne uniquement pour la tenue de cet événement.



Déroulement du défi digital

Les participants devront réaliser des défis sportifs en intérieur et en extérieur, sans matériel et parfois avec matériel (accessible).

Les défis digitaux auront lieu chaque mois, à raison d'un défi par mois. Le déroulement aura lieu de la manière suivante :

- ** Entre le 28 et le 30 du mois précédent : annonce et teaser du prochain défi.
- ** Du 1^{er} au 15 du mois : les équipes réalisent le défi lancé, en filmant/photographiant la prestation. Le contenu est à envoyer à emeline.fraysse@cdos93.org .
- ** Le 15 du mois à 23h59 : clôture du défi, les équipes devront avoir envoyé leur contenu au jury.
- ** Du 16 au 25 du mois : le jury visionne les prestations des équipes et délibère afin d'attribuer les points et ainsi effectuer le classement.
- ** Entre le 25 et le 28 du mois : les résultats seront annoncés sur la page Facebook du Challenge / le site Internet du CDOS 93.
- ** Entre le 28 et le 30 du mois : annonce et teaser du prochain défi.

Annonce des résultats : attribution des points et récompenses

* Les résultats seront annoncés sur la page Facebook CDOS 93 (CDOS 93) ainsi que sur notre site internet. Afin de constituer le classement les points seront attribués de la manière suivante :

* Les points de la **partie digitale** du CIT 93 compteront pour les **2/3 du Challenge**.

1^{er} : +100 points

2^{ème} : +70 points

3^{ème} : +50 points

* Bonus / Malus

Originalité du contenu (hors 3 premiers) : +20 points

Retard pour l'envoi du contenu : -10 points

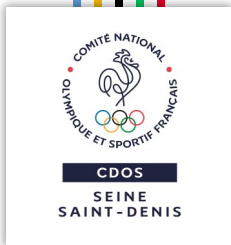
* Les points du **tournoi en présentiel** compteront pour le **tiers restant**.

Tournoi final

Le tournoi final du Challenge Inter-Entreprises aura lieu en **juin 2022**. La date, le lieu, les horaires et le règlement seront communiqués ultérieurement.

Sécurité

- * Il sera de la responsabilité des participants d'assurer leur sécurité lors de la réalisation des défis lancés. Le CDOS 93 ne sera pas tenu pour responsable d'éventuelles blessures ou autres problèmes lors de la réalisation des défis.
- * L'organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation à l'événement, un médecin pour vérifier son aptitude physique à sa participation. Le participant s'engage à adapter son effort à sa condition physique.
- * Dans le même temps, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le participant s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires gouvernementales mises en place le jour du début du Challenge et jusqu'à la fin du Challenge.



- * L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Modifications du règlement

Le CDOS 93, en sa qualité d'organisateur du Challenge Inter-Entreprises 93, se réserve le droit de modifier et ajuster ce règlement au cours du tournoi si nécessaire. Chaque participant et partenaire en sera bien entendu informé.

Engagement et Code de conduite du participant

Dans le cadre du Challenge Inter-Entreprises, chaque participant s'engage à prendre connaissance et à respecter ce présent règlement durant toute la durée de l'événement. Les équipes s'engagent également à assurer un esprit convivial et sportif lors de ce Challenge, et à promouvoir les valeurs du sport telles que le respect de son adversaire, l'esprit d'équipe, l'entraide...

Une fois que l'inscription de l'équipe est effective, son engagement est ferme et définitif.

Pour tout renseignement supplémentaire, merci de vous adresser à :

Emeline FRAYSSE
Agent de développement – Cheffe de projet du Challenge Inter-Entreprises 93
emeline.fraysses@cdos93.org
06.50.59.40.55

Bon Challenge à tou.te.s !

